

COMPTE-RENDU DE LA CAPD DU MARDI 3 SEPTEMBRE 2019

Déclaration liminaire du SE-Unsa par Pascal Bécu

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Mesdames et Messieurs les membres de cette CAPD,

Tout d'abord, au nom de notre organisation syndicale, je souhaite une bonne année scolaire à tous les acteurs de l'École dont, dans cette assemblée, nous faisons tous partie.

C'est la 3^e rentrée de la présidence Macron et aussi la 3^e rentrée de notre ministre. Et si cette rentrée était enfin celle de l'apaisement ?

Dès le printemps 2017, nous avons demandé au Président et au ministre de l'Éducation nationale, de s'engager pour une école durable par une politique éducative qui accepte le temps long de l'éducation. Une politique éducative qui ne soit pas un grand chamboulement permanent. Mais une politique éducative qui soutient une école durable, qui prenne soin de construire avec les personnels, qui réponde aux besoins de leurs élèves et qui relève leurs défis du quotidien comme les défis de l'éducation au 21^e siècle.

Le SE-Unsa, le redit, notre profession, notre école, notre société, ont besoin d'apaisement, de perspectives, de progrès humain, social et environnemental. Les professionnels qui font vivre l'école doivent pouvoir préserver la satisfaction de ce métier qu'ils n'ont pas choisi par hasard.

Si le changement de ton et de méthode sont vraiment au rendez-vous, le SE-Unsa sera un acteur présent et exigeant qui se saisira et poussera tous les espaces ouverts pour des améliorations concrètes du métier au quotidien.

Le ministre a axé sa conférence de presse de rentrée sur les personnels. Il a annoncé un travail important sur les conditions de travail des personnels autour de 4 axes : GRH de proximité, protection et sécurité, formation continue, action sociale. Là encore, sur ces 4 axes, les attentes sont fortes. Cela fait des années qu'au SE-Unsa, nous le répétons aux gouvernements et ministres successifs.

Les personnels ne peuvent plus être traités de façon dépersonnalisée. Ils ont des besoins et des aspirations qui doivent trouver des réponses, des perspectives et de l'accompagnement. C'est une nécessité pour eux-mêmes comme pour la réussite du système éducatif.

Le calendrier de travail de discussion est très court et nous saurons donc très vite si le dialogue social annoncé par le ministre est sincère. Ou si ce n'est qu'un effet d'annonce. Comme ces 300€ d'augmentation annuelle, en moyenne. Qui ne concernera pas tous les

enseignants. Et qui ne sont rien d'autre que l'application de mesures actées avant son arrivée rue de Grenelle.

D'ailleurs, c'est sur le sujet des rémunérations que le flou persiste le plus. Les informations sur le projet de budget 2020 communiqué dans l'été, ne laissent pas voir de marges permettant une revalorisation à la hauteur des besoins.

Pour rappel, le sujet de la direction d'école reste en suspens. Le SE-Unsa avait mené une action en 2018 et obtenu que ce dossier soit inscrit à l'agenda social. Une seule réunion s'est tenue au printemps 2019 et depuis, plus rien. Les directeurs d'école ne tiendront pas longtemps sans perspective d'amélioration de leurs missions et du fonctionnement de l'école.

Pour en terminer avec cette rentrée d'un point de vue national, nous jugerons la sincérité de ce changement affiché de méthode aux faits. Au SE-Unsa, nous pensons que nous avons tous à gagner à une atmosphère apaisée à l'École, nos collègues et nos élèves en premier lieu. Et nous espérons, quelle que soit la forme qu'il prendra, que le dialogue social version 62 perdurera. En particulier pour tout ce qui concerne l'affectation des personnels.

Ce qui me permet de faire la transition avec le sujet à l'ordre du jour de cette CAPD. Nous souhaitons Monsieur l'Inspecteur d'académie, vous faire savoir notre incompréhension. Un groupe de travail paritaire s'est déroulé ce mercredi 28 août. GT que je qualifierai de constructif, où les organisations syndicales ont pu, à son issue, en toute transparence, informer les collègues de leur proposition d'affectation ou de leur rattachement à une circonscription en tant que surnombre. Rattachements administratifs qui ont été modifiés dès le lendemain, sans motifs explicatifs, sans que ces mêmes organisations syndicales en soient informées simultanément. Dans la précipitation et l'incompréhension la plus totale. A une heure où il était impossible, pour le collègue, de prendre contact avec le secrétariat de l'IEN de la nouvelle circonscription de rattachement. Je voudrais dire ici que la crédibilité de tous, élus comme administration, a été entachée. Ce qui n'est glorieux pour personne.

Je vous remercie de votre attention.

Réponse de l'IA

Mr Desmons, Secrétaire général de l'inspection académique apporte des réponses suite aux propos tenus dans les différentes déclarations :

Il précise qu'il ne fera pas de commentaires sur les sujets nationaux.

Il reconnaît que l'envoi trop tardif des nouvelles nominations en tant que surnombres a été anxiogène et a provoqué de la confusion.

A sa connaissance, aucun titulaire première année n'a obtenu une affectation en ASH sans être volontaire.

Malheureusement, la ressource humaine n'est pas là où les postes se trouvent. D'où la situation difficile pour certains collègues qui se retrouvent éloignés de leur domicile

La Rectrice, lors d'une réunion récente, a rappelé son attachement au dialogue social. Il conviendra donc d'inventer de nouvelles formes de dialogue social, suite à la réforme de la Fonction publique.

Ordre du jour de la CAPD

Ajustement du tableau d'avancement à la hors-classe : 5 enseignants promus à la hors classe sont retraitables. Un seul a annulé son départ à la retraite.

4 nouvelles promotions sont donc accordées.

Barème du dernier promu : 150 ; ancienneté dans le grade : 24 ans ; 10^e échelon ; ancienneté dans l'échelon : 3 ans 3 mois 21 jours.

Ajustements liés au mouvement avant la rentrée :

Suite aux mesures de carte scolaire prononcées la veille (essentiellement des ouvertures ou levées de fermetures), un certain nombre de collègues sont nommés sur ces postes.

Il reste une cinquantaine de collègues en situation de surnombre.

On peut supposer que dès le mois d'octobre, il n'y aura plus de collègues surnombre.

Les délégués du personnel du SE-Unsa sont intervenus pour exposer les situations particulières de collègues et obtenir des changements d'affectations.

Une CAPD classe exceptionnelle a eu lieu à l'issue de cette CAPD.

Seuls les DP du SE-Unsa y siégeaient pour les ajustements du tableau d'avancement à la classe exceptionnelle.

L'IA a consulté cet été les collègues retraitables qui auraient pu être promus. Ils avaient jusqu'au 31 août pour revenir sur leur décision. La plupart ont décidé de ne pas revenir sur leur choix de faire valoir leurs droits à pension. Aussi 8 nouveaux collègues ont intégré la classe exceptionnelle, 2 dans le vivier 1 et 6 dans le vivier 2. Tous les collègues éligibles au vivier 2 (dernier échelon de la HC) qui ne prenaient pas leur retraite sont passés classe exceptionnelle.